

**RÉPONSES À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DU GRAME**

Références: Pièce HQT-1, document 2, p. 6 de 11, lignes 12 à 15

Demande:

1. Est-il possible qu'il y ait quelques éoliennes prêtes à entrer en fonction la même année et qui soient sur plus de 2 parcs (si plusieurs parcs avaient une mise en place progressive)? Si oui, cela pourrait-il occasionner des problèmes pour le Transporteur ? Expliquez.

- R1. Oui, des éoliennes provenant de différents parcs éoliens pourraient être mises en service durant la même année, mais le Transporteur n'envisage aucun problème relié à cette situation.

Références: L'ensemble de la preuve.

Demandes :

2. Le Transporteur peut-il évaluer, au moins sommairement, les options qui seraient rentables de modifier dès maintenant afin de réduire les coûts si on avait la certitude qu'un deuxième quota de 1000 MW serait implanté à partir de 2009 en Gaspésie ? La même question pour 500 MW ? En quoi la stratégie pourrait être différente de ce qui est proposé maintenant ? Veuillez expliquer.

- R2. Le Transporteur n'est pas en mesure de répondre à cette question. Pour y répondre, il devrait réaliser un minimum d'études de réseaux et ces études n'ont pas été effectuées à ce jour.

3. Pouvez-vous nous décrire les investissements requis qui auraient servi à consolider le réseau afin de le mettre à niveau, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu les 990 MW d'éolien ?

- R3. Voir la réponse à la question 9.1 de la Régie de l'énergie.

4. Quel serait l'effet d'ajouter de la charge avec un projet hydroélectrique, disons de 100 MW ?

- R4. Le Transporteur n'est pas en mesure de répondre à cette question. Pour y répondre, il devrait réaliser un minimum d'études de réseaux et ces études n'ont pas été effectuées à ce jour.

- 5.** Quel sera la capacité supplémentaire de nouvelle production éolienne que le Transporteur pourra accepter sur le réseau après avoir fait les investissements proposés ?
- R5.** Bien que le Transporteur ne peut répondre à cette question avec précision, il peut mentionner que des projets supplémentaires seront requis pour toute nouvelle production supplémentaire.
- 6.** Quels sont la durée de vie des équipements proposés et la période d'amortissement considérée ?
- R6.** La durée de vie utile et la période d'amortissement des équipements proposés sont de 20 ans.